

DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2017

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, second sous-gouverneur, à M. Gilles VAYSSET le 16 octobre 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Fabrice HERMEL, directeur de la Communication et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Dominique ROUGÈS, adjoint au directeur, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction de la Communication, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et, d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

Fait à Paris, le 19 octobre 2017

Gilles VAYSSET